

REUNION DU 21 JUILLET 2025

(4 / 2025)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un juillet à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 12

Étaient présents : M. HERVÉ Pierre, M. TERRIERE Anthony, M. TIBURCE Jean-Michel, Mme DUPONT Frédérique, M. FERRARI Bruno, M. GABORIAUD Jean-Michel, Mme LECLERC Brigitte, M. GUILBERTEAU Jean-Paul, Mme MONDIN Dominique et M. DEMINIER Jean-Louis.

Absents excusés : M. Jean-Sébastien LEBLANC (*pouvoir à Mme DUPONT*)
Mme Nathalie TRICOIRE

Secrétaire : M. Jean-Paul GUILBERTEAU Convocation le 10 juillet 2025

Ordre du jour

- Débat sur les conditions de mise en place du temps partiel
- Biodéchets
- Décision Modificative n°1 (*budget annexe locaux commerciaux*) + Virement de Crédit n°1 (*budget principal mairie*)
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. HERVE ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc accepté à l'unanimité.

M. le Maire nomme le secrétaire de séance, M. Jean-Paul GUILBERTEAU.

1. Débat sur les conditions de mise en place du temps partiel – D20250721001

Suite à la demande d'un agent, le conseil municipal souhaite débattre de la mise en place du temps partiel pour les employés de la commune. Afin d'envoyer la demande d'avis au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion, les élus doivent indiquer les conditions qu'ils souhaitent instaurer.

Ainsi, après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'autoriser les temps partiels de 80% et 90% d'un temps complet, sur un temps hebdomadaire. Les demandes devront être faites deux mois à l'avance et la durée du temps partiel sera d'un an minimum. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion de conseil, après avis du CST du 25 septembre 2025, pour un effet au 1^{er} octobre 2025.

2. Biodéchets – D20250721002

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, M. FERRARI a présenté le système de biodéchets proposé par l'Agglo et géré entièrement par l'entreprise MOULINOT. Il avait été décidé d'y réfléchir et de prendre une décision lors du conseil suivant.

Ainsi, après en avoir débattu, étant donné la gratuité du service en période de test, le conseil municipal accepte la mise en place d'un bac au niveau des PAV en bas du parking de la mairie. Néanmoins Mme MONDIN et Mme LECLERC préfèrent s'abstenir.

3. Décision Modificative n°1 du Budget Annexe « Locaux Commerciaux » + Virement de Crédit budget principal Mairie – D20250721003

Suite à l'accord du prêt pour les locaux commerciaux, les annuités d'emprunts n'avaient pas été prévues au BP 2025 du budget annexe « Locaux Commerciaux ». Une décision modificative est donc nécessaire. Cette DM inclut également un article lié au budget principal de la commune, d'où le virement de crédit attaché suivant (*article c/7573621 du BA doit être identique à l'article c/65736211 du budget principal*) :

DM n°1 :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	8 491,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours	-8 491,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	-500,00	7573621 (75) : Non dotés de la personnalité morale	1 228,00
60612 (011) : Énergie – Électricité	-500,00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	-1 500,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	200,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	3 528,00		
Total dépenses :	1 228,00	Total recettes :	1 228,00

VC n°1 :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
65568 (65) : Autres contributions	-1 228,00		
65736211 (65) : Non dotés de la personnalité morale	1 228,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

4. Questions diverses

Remerciement de Mme Sophie CAILLAUD (qui a travaillé à l'école de St Sever Rouffiac) aux élus pour le bouquet offert suite aux obsèques de Mme Jocelyne VANLERBERGHE, sa maman.

Il lit également le mail de Mme LAMARI concernant sa demande d'un panneau indiquant son cabinet, au croisement des Quatre Routes. Elle indique que cela fait 10 ans que la municipalité lui a répondu positivement à ce sujet mais que rien n'a été fait. Elle souhaite prévenir la presse si rien n'avance dans les prochains jours. Il est répondu que le panneau est prévu lors de la prochaine commande au syndicat de la voirie cet été.

Autre information, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a accordé les 50 000€ de subvention prévue pour l'achat du cabinet médical. Les deux exemplaires de la convention ont été signés ce jour par M. le Maire. Mme LECLERC propose d'envoyer des remerciements.

Monsieur HERVE signale au conseil qu'il a renoncé à préempter sur la vente de l'immeuble de M. WOITRAIN Patrick, 50 rue de Saintonge.

Les vitraux de l'église de St Sever sont terminés. Le poseur interviendra pour la mise en place des 5 vitraux et leurs protections, à partir de la 2^{ème} quinzaine du mois d'août.

Monsieur le Maire indique également que la municipalité a reçu le médecin et les infirmières, locataires du cabinet médical, afin de les accueillir et de se présenter suite à l'achat du centre de santé par la commune.

Mme LECLERC interpelle ses collègues élus en indiquant que ses voisins et elle-même sont envahis par les chats errants. Elle rappelle qu'elle avait commencé des démarches afin d'essayer de remédier au problème au travers d'une association qui pouvait les stériliser puis remettre les chats là où ils avaient été prélevés. Celle-ci recevait une subvention et cela ne devait rien coûter à la commune. Néanmoins, la mairie devait communiquer en amont afin d'alerter et d'informer la population pour que les propriétaires des animaux gardent leur chat chez eux. Elle a donc proposé une solution à laquelle il n'a pas été donné de suite. Est-ce que les associations peuvent encore faire cela en étant subventionnées ? Que peut-on faire ? M. TERRIERE rappelle qu'il avait proposé d'acheter un appareil à détecter les puces dans un premier temps. Il faudra se renseigner si la proposition initiale est encore possible.

M. DEMINIER informe le conseil qu'il a mis sa maison en vente.

Pour finir, M. le Maire précise également qu'un conseiller de la poste a été reçu en mairie car nous ne pouvons plus avoir 3 boîtes aux lettres jaunes pour déposer le courrier. Désormais, il n'y aura plus qu'une seule boîte aux lettres pour 1 000 habitants. Il lui a été proposé de conserver celle de la mairie ; M. HERVE préfère conserver celle des quatre routes et attend que ce conseiller le recontacte. Le conseil municipal valide cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 heures 00**.

Le Maire
Pierre HERVE

Le Secrétaire
Jean-Paul GUILBERTEAU